

No. 11806. CONVENTION ON THE MEANS OF PROHIBITING AND PREVENTING THE ILLICIT IMPORT, EXPORT AND TRANSFER OF OWNERSHIP OF CULTURAL PROPERTY. ADOPTED BY THE GENERAL CONFERENCE OF THE UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION AT ITS SIXTEENTH SESSION, PARIS, 14 NOVEMBER 1970¹

N° 11806. CONVENTION CONCERNANT LES MESURES À PRENDRE POUR INTERDIRE ET EMPÊCHER L'IMPORTATION, L'EXPORTATION ET LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ILLICITES DES BIENS CULTURELS. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE LORS DE SA SEIZIÈME SESSION, À PARIS, LE 14 NOVEMBRE 1970¹

RATIFICATION

Instrument deposited with the Director-General of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization on:

31 January 1974

POLAND

(With effect from 30 April 1974.)

Certified statement was registered by the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization on 19 February 1974.

RATIFICATION

Instrument déposé auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le :

31 janvier 1974

POLOGNE

(Avec effet au 30 avril 1974.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 19 février 1974.

¹ United Nations, *Treaty Series*, vol. 823, p. 231, and annex A in volumes 826, 846, 856, 859, 861, 875, 888 and 913.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 823, p. 231, et annexe A des volumes 826, 846, 856, 859, 861, 875, 888 et 913.